



**Syndicat Mixte d'Aménagement des
Bassins Aume-Couture, Auge et Bief**

Maison de l'eau
16140 Saint Fraise
☎ 05.45.21.01.91

f.devautour@smabacab.fr

St Fraise, jeudi 17 décembre 2020

Compte rendu de réunion

Comité Syndical

Lundi 14 décembre 2020, 18h30 à la maison de l'eau.

La séance prévue à 18h30 à la salle des fêtes, comportait l'ordre du jour suivant :

A l'ordre du jour :

- Délibération convention Charente Nature,
- Délibération mise à disposition de la Technicienne zones humides au SIAEP NOC,
- Décision modificative plantation de haies,
- Création de poste agent de maîtrise (François Michaud),
- Point sur les dernières actions de la régie,
- Point sur le matériel (Mercédès, autres),
- Point sur la crise sanitaire,
- Questions diverses.

Délégués présents :

Titulaires Mesdames BAUDRIT I/Messieurs ALLAIN D/ANDRE T/BERTRAND M/BONNET F/BOREL D/BORNE B/BRISSONNAUD/D/CACLIN P/CAILLER E/CAQUINEAU E/DANJOU L/DEVAUTOUR JC/ GASTARD P/LAVERGNE D/MARQUET F/MEGRET C/MEUNIER JM/MONTIGNY P-B/ POINT JL/PROUST Y/ RACINE E/TRICOIRE P/ TYRE C/ VIGNERON E

Suppléants : Madame BAZIRE P/Messieurs AUBINAUD L/MICHAUD T

Pouvoir : Monsieur ALBRECHT Sylvain donne pouvoir à Monsieur BONNET Franck

Présent à titre consultatif :

Madame GISLOT Chloé (SMA BACAB)
Monsieur BLANCANT Julien (SMA BACAB)
Madame DEVAUTOUR Florence (SMA BACAB)

Délibération pour une convention avec Charente Nature

Monsieur le Président fait l'appel et ouvre la séance du jour en laissant la parole.

Madame **GISLOT** explique qu'il est important d'améliorer la connaissance des zones humides sur la faune et la flore qui les composent. Pour mener à bien cette mission des compétences spécifiques sont nécessaires, c'est pourquoi Charente Nature a été contacté. C'est l'association départementale de protection de la nature qui est affilié à la confédération France Nature Environnement (FNE). Charente Nature propose une convention de partenariat pour accompagner le SMABACAB dans la réalisation de diagnostics écologiques, le suivi faunistique et floristique et pour la préconisation de gestions adaptées. Cette convention permet aussi d'avoir des coûts journaliers d'intervention moins élevés et de ne pas être assujettie à la TVA.

Monsieur **BONNET** demande à Madame GISLOT de s'assurer de l'intervention possible de Charente Nature sur l'ensemble du territoire du SMABACAB, y compris sur les parties Deux-Sèvres et Charente-Maritime ; il évoque la possibilité d'étendre la convention à Poitou-Charente Nature.

Monsieur **BONNET** met au vote la convention avec Charente Nature, qui est adoptée par la majorité avec deux abstentions.

Délibération sur la mise à disposition de la technicienne zones humides au SIAEP NOC

Monsieur **BONNET** explique que le SIAEP NOC, syndicat d'eau potable, met en place des actions en faveur de la ressource en eau, dont un volet acquisition foncière. La grande majorité du territoire d'intervention du SIAEP NOC se situe sur celui du SMABACAB. Ainsi, les échanges avec les agriculteurs et usagers sont communs aux deux structures. Les compétences de Madame GISLOT et ses contacts fréquents avec la SAFER pourraient permettre de ne pas avoir à recruter une personne pour le SIAEP NOC, dans le cadre ou son poste serait mis à disposition.

Est posée la question sur le temps nécessaire à cette mise à disposition.

Monsieur **BONNET** indique que la mise à disposition prévoit 20% de l'ETP du poste de technicienne zones humides et que le SIAEP NOC sollicitait déjà Madame GISLOT pour certains dossiers.

Monsieur **BONNET** met au vote la convention de mise à disposition qui est adoptée à l'unanimité.

Décision Modificative pour la Plantation de haies

Madame **DEVAUTOUR** explique que la ligne budgétaire pour la plantation de haies n'est pas suffisante pour les travaux réalisés cette année... et qu'il convient de prendre une décision modificative en déduisant 4000 € du programme travaux pour les ajouter au programme de plantation.

Monsieur **BONNET** fait procéder au vote de la décision modificative, qui est adoptée par l'assemblée à la majorité avec une abstention.

Madame **GISLOT** présente les linéaires de haies plantées qui se font sur les propriétés du SMABACAB. Un linéaire de 480m se fera sur Saint-Fraigne au lieu-dit « Pré de Marie » avec une plantation buissonnante double. Une seconde plantation se fera sur les parcelles au lieu-dit « Marais de Loraud » sur la commune de Lupsault, représentant un linéaire de 535m en une haie double buissonnante et une de haut jet pour compléter les arbres déjà existants.

Monsieur **ANDRE** explique que concernant les haies du lieu-dit « Pré de Marie », il conviendra d'être vigilants sur l'espace restant autour du chemin, à cause des véhicules agricoles qui roulent dans la bande enherbée actuelle pour accéder aux parcelles.

Monsieur **BLANCANT** explique que la haie sera plantée à la distance réglementaire de 2m de propriété, mais que des mesures seront effectuées sur le terrain pour être sûrs d'un passage suffisant.

Madame **GISLOT** rappelle que la haie sera buissonnante et que la gestion de coupe sera adaptée pour contenir l'emprise de la haie.

Monsieur **MEUNIER** demande si le secteur est en pente.

Monsieur **BLANCANT** répond que le secteur est plat en fond de vallée.

Monsieur **GASTARD** demande si le secteur est accessible pour faire de la culture ou bien s'il est très engorgé d'eau.

Monsieur **BLANCANT** explique que le secteur est aujourd'hui en grande partie cultivé, mais que la culture est possible grâce aux aménagements du cours d'eau faits par le passé. Avant, ce secteur était une zone très humide, bocagère, qui était principalement concernée par de l'élevage.

Monsieur **BONNET** met au vote la décision modificative qui est votée favorablement avec une seule abstention.

Création du poste d'Agent de maîtrise (François Michaud)

Monsieur **BONNET** explique que François MICHAUD peut prétendre par son ancienneté à une promotion interne au grade d'agent de maîtrise. Il laisse la parole à Julien BLANCANT pour faire état de ses rôles au sein de la structure.

Monsieur **BLANCANT** explique qu'avec l'arrivée de la GEMAPI, le SMABACAB a souhaité structurer son personnel et élargir ses compétences. François MICHAUD a donc été proposé pour devenir chef d'équipe de la régie et pour assister Chloé GISLOT dans ses démarches de prises de contact auprès des agriculteurs notamment. Ses différents rôles correspondent totalement à ceux d'un agent de maîtrise, François MICHAUD s'inscrivant comme un relais entre les techniciens et le terrain.

Monsieur **BLANCANT** explique qu'il s'agit aussi de l'agent le plus ancien du syndicat, et que son expérience est précieuse pour la structure. Enfin, son comportement a toujours été exemplaire, en attestent ses entretiens annuels.

Point sur le matériel

Monsieur **BLANCANT** expose la succession de désagréments subis concernant les véhicules de service des agents du SMABACAB. Plus particulièrement, sont évoqués les soucis liés au Mercedes SPRINTER de la régie.

Les différentes pannes sont répertoriées, parmi elles, le changement de la boîte à vitesse pour une présence d'eau à l'intérieur ayant endommagé l'ensemble du bloc, et un souci lié au pont selon l'atelier de Mercedes.

Cette réparation, très chère, s'ajoute à de multiples opérations d'entretien courant qui ont dû être effectuées en 2020 (pneus, révisions...). De ce fait, la ligne budgétaire liée à l'entretien du matériel roulant a été relativement sollicitée.

Monsieur **BLANCANT** explique aussi que Monsieur DEVAUTOUR, délégué au SMABACAB, a été mis à contribution pour vérifier les pannes mentionnées sur le SPRINTER. Il a pu éviter de faire remplacer le pont du véhicule comme cela semblait être préconisé par Mercédès, un simple relais de transmission était endommagé.

Monsieur **BONNET** explique être allé réceptionner le SPRINTER en personne pour signifier son mécontentement du travail de Mercédès Etoile 16.

Crise sanitaire

Monsieur **BLANCANT** fait le point sur la crise sanitaire depuis mars. Les postes de Monsieur BLANCANT et de Madame GISLOT ont été mis au télétravail dès mars jusqu'en Juillet, le secrétariat était lui assuré en présentiel, ne laissant qu'une seule personne dans le bureau. Le travail de la régie s'est fait par binômes fixes pour limiter les contacts.

Monsieur **BLANCANT** poursuit en expliquant qu'au mois d'octobre un cas de COVID-19 s'est déclaré à la Maison de l'eau. Le personnel contact a été immédiatement isolé et les deux agents techniques sont retournés en télétravail et le secrétariat toujours en présentiel. Présence d'un seul binôme de la régie sur le terrain pendant l'isolement de l'autre. Le second confinement est déployé.

Monsieur **BLANCANT** préconise de continuer le télétravail jusqu'à mi-janvier par précaution après les fêtes de fin d'année et ce en fonction des nouvelles annonces gouvernementales à venir.

Travaux Régie

Un diaporama est diffusé sur les actions de l'année. Monsieur **BLANCANT** explique que le SMABACAB a été relativement impacté par la crise sanitaire, notamment concernant les travaux prévus en entreprise. Ces derniers ont été reportés à 2021, en espérant que les entreprises soient disponibles (carrières, transporteurs, TP...).

Sont donc détaillées les opérations réalisées par la régie, notamment 5000 m de diversification hydromorphologique du lit de l'Auge, 2 sites de restauration de continuité écologique, et diverses interventions ponctuelles suite à des demandes notamment sur l'Aume amont à Loubillé et le Bief à Ligné.

Enfin, Monsieur **BLANCANT** évoque toutes les actions permettant d'anticiper les crues, notamment aux alentours d'Aigre (graissage des ouvrages, enlèvement d'embâcles, démarrage des astreintes...).

Questions diverses

Monsieur **BONNET** explique que la communauté de commune Mellois en Poitou a convié le SMABACAB pour une réunion le 5 Janvier 2021.

Monsieur **BONNET** Annonce qu'une stagiaire va venir épauler Madame GISLOT pour travailler sur la cartographie des périmètres ciblés dans l'animation foncière.

Madame **GISLOT** précise que le travail de la stagiaire va consister à faire un état des lieux des éléments de chaque site et de réaliser la cartographie pour avoir un état initial des secteurs, outil qui sera utile pour évaluer l'animation foncière.

Monsieur **TRICOIRE** interroge sur les aménagements de diversification faits avec des branchages, qui peuvent se retrouver dans les ouvrages en aval.

Monsieur **BLANCANT** explique que ce type d'aménagement permet de créer des caches pour la faune. Ces aménagements ne nécessitent pas de transporteur ni d'achat de matériaux puisque tout est sur place. La régie est formée au génie végétal pour fixer les aménagements dans le fond du lit ; ces branchages sont en général bien fixés et résistent aux crues, même s'ils peuvent à terme être emportés et se retrouver dans des ponts. Néanmoins, il s'agit là d'un risque permanent dans les cours d'eau. Les branchages sont omniprésents et s'accumulent à chaque crue sur les ouvrages transversaux.

Monsieur **BLANCANT** poursuit en expliquant qu'il y a eu une mésentente avec un riverain sur une parcelle où est intervenue la régie. Le propriétaire n'avait pas été prévenu et n'était pas satisfait de la coupe d'arbre effectuée. Monsieur **BLANCANT**, accompagné de Monsieur **TYRE** le vice-président en charge des milieux aquatiques, ont pu discuter et expliquer au riverain les aménagements réalisés.

Monsieur **TYRE** explique qu'à l'avenir les propriétaires concernés par des aménagements plus conséquents seront contactés à l'avance.

Monsieur **GASTARD** demande si les aménagements effectués sont en accord avec l'OFB (Office National de la Biodiversité).

Monsieur **BLANCANT** indique que les travaux fait en rivière sont soumis à une Déclaration d'Intérêt Général (DIG). Ainsi, de nombreux partenaires dont fait partie l'OFB sont concertés. Les travaux font ensuite l'objet d'une enquête publique consultable en mairie par toutes personnes intéressées.

Monsieur **ALLAIN** souligne le projet de construction de réserves de substitution sur le bassin de l'Aume-Couture et demande à connaître la position du SMABACAB.

Monsieur **BONNET** explique que le SMABACAB a été associé aux discussions de construction du projet de territoire dont font partie les retenues de substitution. Différents acteurs comme le SIAEP NOC et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine sont associés.

Monsieur **BLANCANT** ajoute que le SMABACAB ne se positionne pas sur ce sujet en tant que structure publique. Il participe néanmoins dès qu'il est associé, aux groupes de travail.

